

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2014-02-27 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 27e jour du mois de février 2014 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:
Lina Lacharité, Rachel Laflamme et Roger Tessier

Les conseillers François Parenteau, Luc Bessette et Denis Laroche sont absents

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Achat machinerie de voirie
3. Période de questions
4. Varia
5. Levée de la séance

(14-02- 47) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(14-02-48) ACHAT MACHINERIE DE VOIRIE

CONSIDÉRANT que la municipalité veut acheter un tracteur pour les travaux de voirie ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Tessier, conseiller, Monsieur François Parenteau, conseiller et Monsieur Bertrand Poulx, inspecteur municipal ont trouvé et vu un tracteur usagé CASE-INTER MX 100c fabriqué en 2002 et recommandent son achat ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Maurice Desrosiers est un vendeur particulier;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Lefebvre d'autoriser l'achat d'un tracteur usagé CASE-INTER MX 100C portant le numéro de série JJE1056381 au montant de vingt-trois mille dollars (23 000.\$);

Que les frais de déplacement de Monsieur Roger Tessier, conseiller, au montant de deux cent sept dollars et soixante-neuf cents (207.69\$) soient autorisés pour la vérification du tracteur, soit le 24 février 2014, pris dans le poste budgétaire (02-110-00-310);

Que Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit mandatée pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre à faire les transactions de transfert et d'immatriculation à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le dit véhicule;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de deux cent vingt dollars (220.\$), pris dans le poste budgétaire (02-320-01-631) et affecté dans le poste budgétaire (02-320-01-455) :

(02-320-01-455) 220.\$ pris dans le poste budgétaire (02-320-01-631)

Qu'une somme de cinq cent vingt dollars (520.\$) soit allouée pour l'immatriculation du tracteur, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-455) ;

Qu'une somme de vingt-trois mille dollars (23 000.\$) soit allouée pour l'achat du tracteur, prise dans le poste budgétaire (03-310-13-000) ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 23 000.\$ à Monsieur Maurice Desrosiers pour l'achat du tracteur et le paiement des coûts d'immatriculation à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-02-49) ACHAT MACHINERIE DE VOIRIE / TRANSPORT

CONSIDÉRANT que la municipalité a acheté un tracteur CASE-INTER provenant de St-Jérôme ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de service de Transport Yvan Salois Inc. pour le transport du tracteur ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte l'offre de service de Transport Yvan Salois Inc. pour effectuer le transport du tracteur CASE-INTER de St-Jérôme à Lefebvre au montant de trois cents soixante-quinze dollars (375\$) plus les taxes et la surcharge de carburant s'il y a lieu ;

Qu'une somme de cinq cents dollars (500.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

(14-02-50) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par la conseillère Lina Lacharité à 20:12heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, directrice générale
& secrétaire-trésorière